

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 251 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que le réseau de l'éducation ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de base des personnes autistes ou ayant un trouble envahissant du développement (TED);

CONSIDÉRANT QUE les parents des enfants autistes ou ayant un trouble envahissant du développement sont constamment confrontés au manque de budget, au manque d'expertise et au manque d'intervenants;

CONSIDÉRANT la dure réalité de l'autisme reliée aux listes d'attente, aux services fragmentés souvent inadéquats, ou pire encore, à l'absence totale de service;

CONSIDÉRANT la situation de nombreux adultes atteints d'un trouble envahissant du développement toujours en attente de services;

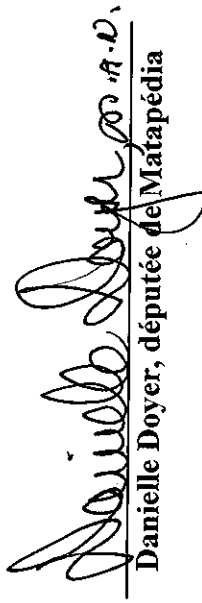
CONSIDÉRANT les conséquences dramatiques pouvant être reliées à ces problématiques;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

1. De réviser complètement le dossier de l'autisme tant au niveau scolaire que des services sociaux, en tenant compte de la constante augmentation annuelle du nombre de cas d'autisme;
2. De développer de l'expertise terrain sous forme de projets-pilotes;
3. De développer des services pour toutes les clientèles : enfants, adolescents, adultes, et personnes ayant un trouble envahissant du développement sans déficience intellectuelle;
4. De mettre en place des services médicaux spécifiques aux personnes autistes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Danielle Doyer, députée de Matapédia

13 juin 2012

Date